



Pollution lumineuse : Un premier état des lieux en Nouvelle-Calédonie

Lauréat du programme européen BEST 2.0+, le projet Pollux NC s'est déroulé de juillet 2021 à mars 2023. Son objectif : fournir les premières informations quantifiées sur la pollution lumineuse à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, et émettre des recommandations scientifiques pour sa prise en compte dans les politiques publiques.



Carte de la pollution lumineuse en 2021, établie à partir d'images satellitaires. Sources : Nasa, OEIL.

Carte modélisée de la pollution lumineuse en 2021, établie à partir d'images satellitaires de la Nasa - © OEIL 2023

Que retenir de l'étude Pollux NC ?

- Le sujet de la pollution lumineuse fédère un grand nombre d'acteurs, car il se situe au croisement d'enjeux aussi variés que l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la transition énergétique, l'économie, l'attractivité scientifique et touristique du territoire, et la santé publique.
- Il existe des zones exposées en Nouvelle-Calédonie, mais 68 % de la superficie terrestre est épargnée.
- Trois zones de niveaux élevés de pollution lumineuse se démarquent : le Grand Nouméa, Voh et Prony.
- Des évolutions, en hausse et en baisse, sont visibles entre 2014 et 2021, conséquences par exemple de la modernisation de parcs d'éclairage ou de l'intensification d'activités nocturnes.
- Les écosystèmes les plus exposés se situent sur la bande littorale, il s'agit des forêts sèches, des mangroves et des récifs côtiers.
- Les seules données d'impact de la pollution lumineuse sur les écosystèmes sont les comptages d'échouages d'oiseaux réalisés par la Société Calédonienne d'Ornithologie, le Parc provincial zoologique et forestier, et Prony Resources.
- Le comité de pilotage du projet Pollux a émis une feuille de route de 18 recommandations réparties en 4 axes.

Une synthèse des connaissances qui révèle... un manque de connaissances locales

Le sujet est **largement documenté à l'échelle mondiale** : la liste des impacts potentiels de la pollution lumineuse sur les êtres vivants est longue : troubles du comportement, du sommeil, de la reproduction, de la croissance, de la régénération cellulaire, du système hormonal, des relations inter-espèces... mais **des études spécifiques à la Nouvelle-Calédonie seront nécessaires** pour caractériser et quantifier la sensibilité et les impacts de cette pression méconnue sur les espèces locales.

Un point de départ pour des suivis annuels et des actions concrètes

De la même manière que pour le suivi des incendies par satellite, le projet Pollux NC aura permis de faire un état des lieux, **point de départ à un suivi annuel** de cette pression environnementale.

De plus, le comité de pilotage du projet a vocation à devenir le groupe de travail « Pollution lumineuse », afin de poursuivre le travail collaboratif dans la **mise en œuvre des 18 recommandations** de la feuille de route, au premier rang desquelles la prise en compte de la pollution lumineuse dans la réglementation.

Des résultats accessibles pour tous les publics

Les résultats du projet Pollux NC sont rendus accessibles au plus grand nombre à travers plusieurs publications, adaptées à différents niveaux de lecture :

- 💡 Une [brochure grand public](#) éditée à 5000 exemplaires, diffusée sur tout le territoire et disponible sur demande
- 💡 Une [page web dédiée](#)
- 💡 Une [synthèse bibliographique](#) : « Synthèse des connaissances sur l'impact de la pollution lumineuse en Nouvelle-Calédonie »
- 💡 Un [rapport technique](#) : « Caractérisation d'une pression environnementale en Nouvelle-Calédonie : la pollution lumineuse »

Qui a soutenu et participé au projet ?

Le projet Pollux NC a bénéficié du financement du programme **BEST 2.0 +** de l'Union Européenne, complété des contributions volontaires de la Société calédonienne d'ornithologie (SCO) et de la ville de Nouméa.

De nombreux autres partenaires techniques ont pris part au projet : retrouvez la liste sur oeil.nc/page/pollux-nc.

Contact presse

Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie - OEIL - 23 69 69

Anne Lataste - Responsable communication scientifique | anne.lataste@oeil.nc – 23 00 23

L'objectif de BEST 2.0+ est de promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne. Best 2.0+ cherche à atteindre son objectif en renforçant les autorités locales et les organisations de la société civile qui sont engagées dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les PTOM à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de subventions qui s'accompagne d'activités de renforcement des capacités. BEST 2.0+ poursuit l'initiative BEST et constitue une suite directe du programme BEST 2.0.



Ce projet est réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne et de son bailleur, la Direction des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA). Le contenu de ce communiqué de presse relève de la seule responsabilité de l'OEIL et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.